

Séance du : 21 Novembre 2022

Nombre de conseillers:

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

L'an deux mille vingt-deux le 21 Novembre 2022 à vingt heures, le conseil municipal de LAVOUTE-SUR-LOIRE légalement convoqué, s'est réuni, à l'Hôtel de Ville sous la présidence du Maire Monsieur BEAUMEL Jean-Paul,

**Etaient présents :**

BEAUMEL Jean-Paul, BLAZEVIC Harry, BOYER Bernard, BRUN Franck, CHALENCON Didier, COLLANGE Joël, DUFOUR Hervé, GAUDIN-LEVERT Natacha, STORNI Cécile

**Excusés ayant donné pouvoir :**

HUGUES Stéphanie donne pouvoir à BEAUMEL Jean-Paul  
LEBARON Joëlle donne pouvoir à STORNI Cécile  
LIOTHIER Céline donne pouvoir à GAUDIN-LEVERT Natacha

**Excusés :** GRANGÉ David, ALLEGRE Sophie**Date de convocation :** 15/11/2022**Date d'affichage :** 15/11/2022

STORNI Cécile a été nommé secrétaire de séance

**OBJET : Projet rénovation thermique atelier technique et salle polyvalente demande de subvention**

Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation thermique de l'atelier technique et de la salle polyvalente, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif à 18 686.85 € HT soit 20 225.43 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fiche N°4.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Coût HT du projet : 18 686.85 €

Financement Etat DETR (30%) : 5 606.06 €

Auto-financement : 13 080.79 €

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Avril 2023

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Septembre 2023

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal/conseil communautaire/conseil syndical :**

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 18 686.85 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,

